

ASSURANCE-VIE EN EUROS

Votre épargne à votre rythme
et en toute prudence

É P A R G N E
I N D I V I D U E L L E

LIVRET MUTEX PLUS



 MUTEX

A man in a denim shirt and a young boy in a plaid shirt are kneeling in a grassy field, holding a small green sapling together. The scene is bathed in warm, golden light, suggesting a sunny day. The background is a soft-focus field of tall grass and trees.

CONSTITUEZ UN CAPITAL POUR VOUS OU VOS PROCHES...

Vous souhaitez réaliser les projets qui vous tiennent à cœur, transmettre un patrimoine à vos proches dans des conditions avantageuses, préparer votre retraite ?

Le **Livret Mutex Plus**, un contrat d'assurance-vie en euros conjugue prudence et performance pour votre épargne.

LE LIVRET MUTEX PLUS

UNE ÉPARGNE QUI ALLIE SOUPLESSE ET DISPONIBILITÉ



Ⓧ Une gestion prudente pour votre capital

Avec le Livret Mutex Plus, votre épargne* est gérée dans les meilleures conditions. Votre capital augmente grâce à vos versements nets de frais et aux intérêts attribués sans subir les aléas boursiers.

Dans un contexte économique actuel peu favorable, l'assurance-vie en euros demeure le placement préféré des Français.

Associant performance et prudence, le taux de rendement du fonds euros se place parmi les bons taux du marché.

** Épargne soumise à frais de gestion annuelle*

Ⓧ La souplesse de vos versements

La totale liberté des versements constitue un des points forts de ce contrat. C'est vous qui décidez quand et comment alimenter votre Livret Mutex Plus. Vous constituez votre capital en tenant compte de votre budget, en effectuant soit des versements libres* (au minimum 150 € à la souscription et 75 € pour les suivants), soit des versements programmés réguliers* (à partir de 30 € par mois).

** Versements soumis à frais*





Choisir le Livret Mutex Plus pour sa simplicité et sa liquidité

“

J'ai décidé de verser 40 € tous les mois et je fais un versement complémentaire au moment de mon 13^e mois. Dans quelques années, je disposerai d'un capital pour financer mes projets. D'ici là, en cas d'imprévu, je peux compter sur ce capital que je considère comme une épargne de précaution.

”

⊙ L'assurance-vie, un statut fiscal privilégié

Votre épargne bénéficie d'un cadre fiscal favorable.

En cas de rachat, seuls les intérêts sont imposables en fonction de la durée de votre contrat. Plus vous laissez du temps à votre épargne, plus le taux du prélèvement libératoire sera bas en cas de rachat. La durée fiscale recommandée est de 8 ans minimum.

En cas de décès, votre capital acquis, après prélèvements sociaux, est transmis majoritairement sans fiscalité à vos bénéficiaires désignés grâce à l'importante exonération fixée par la réglementation en vigueur de l'assurance-vie à la date du décès.

- Les versements effectués après vos 70 ans sont exonérés jusqu'à 30 500 € (tous bénéficiaires et contrats confondus).
- Le capital acquis issu des versements effectués avant vos 70 ans est exonéré jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire tous contrats confondus. Application d'un prélèvement de 20 % sur le capital à partir de 152 501 € et de 31,25 % au-delà de 852 500 € en 2017, sauf pour le conjoint (marié ou pacsé) et les frères et sœurs sous conditions.



LE LIBRE CHOIX DE VOS BÉNÉFICIAIRES

Vous pouvez désigner comme bénéficiaire de votre capital en cas de décès : votre conjoint, vos enfants ou toute autre personne de votre choix.

.....

4 BONNES RAISONS DE SOUSCRIRE AU LIVRET MUTEX PLUS

⊗ Un placement prudent pour votre épargne

Votre épargne est investie principalement sur des obligations et ne subit pas les aléas boursiers.

⊗ La disponibilité de votre capital

Vous disposez de tout ou partie de votre capital, en effectuant un rachat partiel ou total sans pénalité dans les conditions fiscales avantageuses de l'assurance-vie.

⊗ Le choix de vos versements

Vous alimentez votre contrat à votre rythme. Vous avez le choix entre des versements libres que vous effectuez quand vous voulez ou des versements programmés, en respectant les minima fixés dans le contrat, **à partir de 30€ par mois.**

⊗ Une sécurité pour vos proches

Quelles que soient vos motivations ou vos projets, à tout moment le Livret Mutex Plus constitue un excellent moyen de protéger vos proches : les bénéficiaires que vous désignez librement reçoivent en cas de décès les capitaux constitués dans les conditions fiscales favorables de l'assurance-vie.





LIVRET MUTEX PLUS

POUR VOTRE ÉPARGNE,
CHOISISSEZ LA SIMPLICITÉ ET
LA LIQUIDITÉ

Votre mutuelle vous propose le Livret Mutex Plus, contrat d'assurance-vie en euros qui conjugue performance et prudence. Pour faire fructifier votre épargne et protéger vos proches en toute sérénité.

Une mutuelle proche de vos préoccupations

Livret Mutex Plus est diffusé exclusivement par le réseau mutualiste. Votre mutuelle se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions relatives à votre protection et celle de vos proches.

Forte de ses valeurs fondées sur la solidarité et l'entraide, votre mutuelle vous garantit un accompagnement de proximité et de confiance. Elle vous apporte un savoir-faire et des services reconnus par tous et agit chaque jour afin de vous offrir écoute et conseils.

Livret Mutex Plus est un contrat d'assurance-vie individuelle à adhésion facultative. Vous disposez d'un droit de renonciation de 30 jours calendaires à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion.

Données à la date du 01/12/2019 - Document à caractère promotionnel.

ASSUREURS DES GARANTIES :

MUTEX

Société anonyme au capital de 37 302 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040
Siège social : 140 avenue de la République - CS 30007 - 92327 Châtillon cedex